



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	30
Pouvoirs :	8
Voix délibératives :	38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
Séance du 25 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 Janvier, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 Janvier 2024, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Jean-Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir :** Jean ARCAS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Jean-Yves DUFAUD ; Arielle ESCURET à Thérèse SALAVIN ; Magali GUIRAUD à Michel CARQUET ; Christian LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Vincent NAUDIN ; Catherine SONZOGNI à Josian CABROL

**Étaient absents :** Roland COUTOU ; Yves FRAISSE ; Harmonie GONZALEZ ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre-André PEDESSEAU ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TEISSIER

**A été élu secrétaire de séance :** Alain MOULY

**Délibération n° : 2024.01.25/008**

**Objet : Convention d'autorisation de passage - Service Déchets**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;

**CONSIDERANT** que, au titre de ses compétences en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux réalise toute l'année la collecte des colonnes d'apport volontaire contenant les ordures ménagères et le tri ;

**CONSIDERANT** que pendant la collecte, les véhicules empruntent des voies publiques mais ont parfois besoin d'accéder à des terrains privés, notamment pour effectuer les manœuvres de retournement en respectant les conditions liées à la sécurité routière ;

Il est proposé d'établir des conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires pour permettre le retournement des véhicules de collecte de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ou de ses prestataires.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Valide** la convention d'autorisation de passage tel qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le président à signer les conventions de passage avec les propriétaires dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président  
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)